

Biométhane : le réseau de distribution passe au vert

Définition

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux. On l'appelle alors biométhane. Tout comme le gaz naturel, il sert à chauffer, cuisiner mais pas seulement... Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Contexte

En 2019, la dynamique de développement de la filière biométhane s'accélère avec 29 nouveaux sites de méthanisation qui injectent dans les réseaux gaziers depuis le début de l'année. En France, **1007 projets** sont inscrits dans la file d'attente du registre de capacité biométhane de l'ensemble des opérateurs de réseau de gaz (dont GRDF) pour une capacité totale d'injection potentielle de 19 TWh/an.

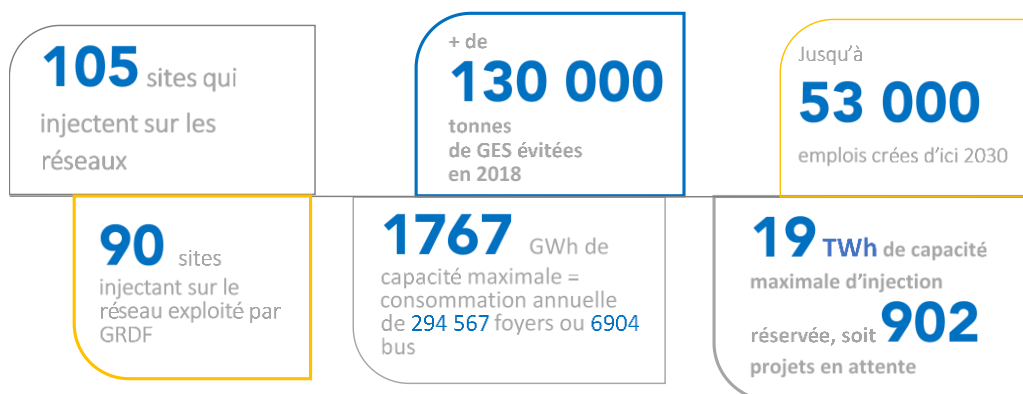
La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un objectif de 10% de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2030. Au vu du potentiel de la méthanisation et de la dynamique observée, **GRDF estime qu'il est possible d'aller au-delà de ces 10%.**

Les atouts du biométhane

Au-delà des enjeux liés à l'énergie et aux déchets, la méthanisation apporte des atouts incontestables et multiples :

- Développement d'une économie circulaire pour les territoires
 - Développement d'une agriculture durable et pérenne économiquement au travers de la diversification des revenus des agriculteurs
 - Création d'emplois non-délocalisables directs et indirects
 - Valorisation des exploitations
 - Solution vertueuse pour le traitement des effluents agricoles (valorisation des déchets, ménagers, agro-alimentaires, industriels...)
 - Production d'un engrais organique naturel qui peut se substituer aux engrais minéraux d'origine fossile.
- Levier de l'agro-écologie (cf [étude MethaLae](#))
- Réduction des émissions de CO₂
- Amélioration de la balance commerciale de la France

Chiffres clés



Le rôle de GRDF dans la filière biométhane

GRDF se mobilise au quotidien pour favoriser l'injection de biométhane dans le réseau et pour fédérer l'ensemble des acteurs impliqués. En tant que gestionnaire du réseau de distribution, GRDF accompagne les porteurs de projets, raccorde les sites de méthanisation et assure l'exploitation et la maintenance des postes d'injection de biométhane. Plus de 80% des sites de méthanisation français qui injectent du gaz renouvelable en France sont raccordés au réseau exploité par GRDF. GRDF co-anime également avec l'ADEME le Groupe de Travail injection, instance de concertation visant à lever les freins au développement du biométhane. GRDF assure aussi la gestion du registre des Garanties d'Origine qui assure la traçabilité du biométhane.

GRDF est partenaire de nombreuses parties prenantes de la filière, qu'il s'agisse de faire avancer la R&D (INRA), d'accompagner la filière d'un point de vue technique, ou encore d'échanger avec les principaux acteurs du secteur agricole (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, FNSEA, Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France...).

Une filière en plein essor

La filière biométhane a connu en moins de 10 ans un essor remarquable. Le biométhane a mis 7 ans pour atteindre son 1^{er} TWh de capacité d'injection. À titre de comparaison, le photovoltaïque et l'éolien offshore ont mis 11 ans. L'an dernier, la capacité d'injection de biométhane a quasiment doublé. **Plus de 1000 projets sont à l'étude, dont 300 enregistrés en 2018, illustrant la croissance rapide de la filière.**

Enfin, avec un gisement de matière méthanisable détenu à 90% par le monde agricole, GRDF accompagne les agriculteurs dans la réussite de leurs projets de méthanisation. Si aujourd'hui on compte plus d'une cinquantaine de sites agricoles qui injectent du gaz vert dans le réseau, ce sont des centaines de nouveaux projets qui se concrétiseront d'ici 3 à 5 ans.

Le biométhane, un atout pour les territoires

Le biométhane est une énergie souhaitée par les territoires et les élus locaux qui voient en elle un moyen de redynamiser leur économie locale et de répondre aux enjeux de leurs politiques énergétiques.

Pour les territoires ruraux, la méthanisation agricole répond aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Les enjeux économiques :

Le biométhane permet de diversifier et pérenniser l'activité agricole en devenant producteur de gaz renouvelable (seul ou associé à d'autres agriculteurs), d'assurer un revenu complémentaire stable au moins pendant 15 ans, de réaliser des économies avec le digestat (cet engrais organique et naturel permet de remplacer les engrais chimiques, coûteux, dont la fabrication est fortement consommatrice d'énergie. La substitution par le digestat est donc très bénéfique : le digestat permet d'éviter d'acheter des engrais chimiques et de se diriger vers une agriculture plus durable).

Les enjeux environnementaux :

La méthanisation valorise les effluents d'élevage, les résidus de cultures et coproduits éventuels. Elle produit un engrais organique et inodore, le digestat, et améliore la valeur agronomique des terres. Le développement des cultures intermédiaires permet d'avoir des bénéfices agro écologiques. La méthanisation participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (les déchets organiques produisent naturellement du méthane en se dégradant ; la collecte et le traitement des déchets évitent ces émissions dans la nature).

Les enjeux sociaux :

Cette activité crée du lien avec d'autres acteurs locaux, redynamise l'économie local, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs en matière de neutralité carbone. Elle génère des emplois locaux non-délocalisables.



Pour les métropoles, c'est le moyen d'ancrer l'économie circulaire sur leurs territoires avec une technologie permettant de gérer les déchets (boues de station d'épuration, déchets ménagers et industriels), devenir autonome voir exportateur en énergie renouvelable et disposer d'un carburant permettant d'améliorer rapidement la qualité de l'air avec l'installation de stations BioGNV.

Le réseau de distribution de gaz, propriété des collectivités locales, dessert déjà près de 80% de la population française. Dans le cadre du texte de loi sur le droit à l'injection, le raccordement des sites de méthanisation aux réseaux gaziers s'accompagnera de nouvelles dessertes dont pourraient bénéficier les concessions.

Etude d'impact de la filière biogaz sur l'emploi en France de 2018 à 2030

[Lien vers l'étude](#)

Contact : Franck DESENFANT – Directeur Territorial Limousin – Périgord GRDF : 0608848767 – franck.desenfant@grdf.fr